

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY

DECISION N°2020/595

OBJET: Délégation de signature EHPAD - USLD à Madame Corinne ROUX, Directrice adjointe chargée de la direction des ressources humaines

Le directeur,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II – sous section I),

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU l'organigramme de l'établissement,

VU le départ au 1^{er} février 2020 de Madame Ophélie JAFFARD, Directrice adjointe de la clientèle, des affaires juridiques et du secteur médico-social

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

Signature des mandataires

Corinne ROUX

DÉCIDE:

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision nº 19/1448.

Article 2

Délégation de signature est accordée à Madame Corinne ROUX, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer, tous les documents en lien avec le fonctionnement de l'EHPAD et USLD.

Article 4

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 5

La présente décision prendra effet à compter du 1er février 2020.

Fait à Bonneval le 27 janvier 2020

Philippe VILLENEUVE

Directeur

Destinataires:

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Madame ROUX
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossiers)
- Direction